REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN Arrondissement de Saverne MAIRIE

WINGERSHEIM LES QUATRE BANS



Tél. 03 88 51 26 35

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait des délibérations du

Séance du 4 décembre 2017

Date de convocation : 30 novembre 2017

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire Elus: 52 - En fonction: 47 - Présents ou représentés: 38

<u>Présents</u>: ADAM Jean-Marie - ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FRITSCH Christelle - FRITSCH Laure - FUCHS Albert GANTZER Pierre - GEHIN Patrick - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - GROSS Dominique - HAMM André - HANTSCH Myriam - HUSER Michel - JOST Jean-Louis - KIENTZ Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMEL Catherine - KREMMEL Christine - LAPP Sébastien - LOHR Monique - MEYER Isabelle - MULLER Maurice- REMOND Xavier -SCHAEFFER Anita — SPITZER François — UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

Pouvoirs: MATTERN Michael à GILLIG Yves

Absents excusés : FREUND Bernard - RISCH Francis - SCHNEIDER Laurent

Absents : MENNY Alain - SIEFERT Eric - - FUCHS Didier - - BARROUILLET Danièle - SAENGER Tharcisse

DCM 2017 - 080

3 - Domaine et Patrimoine

3.2 - Aliénations

Commune déléguée de WINGERSHEIM - Vente de terrains de construction au Lotissement « Les Houblonnières » de Wingersheim

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté n° PA06753914E0001 en date du 26 aout 2014 autorisant le Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »:

VU les travaux de viabilisation réalisés à ce jour ;

VU l'autorisation de vente des lots en date du 30 mars 2015 ;

VU le procès-verbal d'arpentage effectué par le Cabinet LAMBERT à BRUMATH :

VU la délibération n° 73-2014 en date du 19 novembre 2014 fixant les prix de vente des terrains pour une maison individuelle à 14.200€ HT et 16.864,78€ TTC l'are ;

Considérant la demande de terrain enregistrée ce jour :

- DECIDE de vendre le terrain à bâtir aux personnes ci-dessous au prix de 14.200€ HT l'are
 - D M. et Mme PALLOT Kevin, 7 rue Georges Rossdeutsch à Bischheim, pour le terrain cadastré en section 33 parcelle 659/22 d'une contenance de 3.60 ares soit la somme totale de 51.120€ HT.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente pour le compte de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans :
- PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget annexe du lotissement « les Houblonnières » de la Commune Déléguée de Wingersheim ;
- CHARGE Maître SALAVERT Albert, Notaire à BRUMATH, de la rédaction des actes de vente. (à l'unanimité)

DCM 2017 - 081

3 - Domaine et Patrimoine

3.2 - Aliénations

Commune déléguée de WINGERSHEIM – Déconstruction bâtiment communal situé au 2 rue Jean Loyson

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, Et après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir la société WICKER TP pour un montant HT 37.010€ HT comprenant les travaux de démolition et les frais annexes énumérés ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.
- AUTORISE le premier adjoint au Maire à signer le permis de démolition du bâtiment situé au 2 rue Jean Loyson.

(à l'unanimité)

1 - Commande publique

1.4 – Autres types de contrats

Commune déléguée de Mittelhausen – Etude de faisabilité de transformation de l'Ecole primaire en multi-accueil (crèche)

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartiendra aux élus de définir les destinations des différents bâtiments communaux ; **Vu** la proposition de MP CONSEIL, présentée aux conseillers municipaux ; Et après en avoir délibéré :

- CONFIE à MP CONSEIL une étude de faisabilité de transformation de l'école primaire de la commune déléguée de Mittelhausen en multi accueil (crèche);
- DECIDE de retenir l'offre financière comme suit selon le montant de
 ➤ Tranche ferme : étude de faisabilité, pour un montant de
 ➤ Tranche conditionnelle 1 : programmation pour un montant de
 ➤ Tranche conditionnelle 2 : choix du maitre d'œuvre pour un montant de
 16.810€ HT
 5.510€ HT
 4.760€ HT
 6.540€ HT
- DONNE commande pour la tranche ferme ;
- **DIT** que les tranches conditionnelles seront engagées ultérieurement par décision du Conseil Municipal de Wingersheim les Quatre Bans ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de mission d'étude de faisabilité.

(à l'unanimité)

DCM 2017 - 083

1 – Commande publique

1.4 – Autres types de contrats

Commune déléguée de Gingsheim – Convention pour mise en souterrain du réseau câblé Numéricable Lotissement les Primevères

Le Conseil Municipal :

VU l'autorisation d'utiliser les installations de génie civil de FRANCE TELECOM;

VU la proposition de convention de l'opérateur Numéricable SFR ;

Et après en avoir délibéré :

- CONFIRME le câblage des réseau souterrain Numéricable au Lotissement « Les Primevères »
- APPROUVE le devis de l'opérateur pour un montant de 3.500,00 € HT;
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

(1 voix contre; 3 abstentions)

DCM 2017 - 084

4 - Fonction publique

4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique

Création de poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Considérant le tableau des effectifs de la Commune en date du 1^{er} janvier 2016 ; Considérant le tableau d'avancement de grade en date du 4 décembre 2017 ;

VU les décrets n° 2016-596 et 2016-1372 portant modification de l'organisation des carrières de fonctionnaires de Catégorie C ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial ;
- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

4 – Fonction publique

4.2 - Personnel contractuel

Création de poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe

Le Conseil Municipal,

VU la déclaration de vacance de l'emploi d'agent technique territorial contractuel enregistrée sous le n° 6039 par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 janvier 2016 créant le poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 H

Et après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de renouveler le poste d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- FIXE la durée hebdomadaire de service à 22/35ème.
- FIXE le montant de la rémunération à l'indice brut 348, indice majoré 326.
- AUTORISE le Maire à engager les démarches administratives liées à ce contrat.

(à l'unanimité)



Pour extrait conforme Le Maire,

GOEHRY Mireille

Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables en mairie durant les heures d'ouverture ou sur le site des communes déléguées de Wingersheim les Quatre Bans

> http://wingersheim.payzorn.com http://mittelhausen.payzorn.com http://hohatzenheim.payzorn.com http://gingsheim.payzorn.com

